

Objet :

V/réf :

N/réf :

CERTIFICAT

le :

Nous soussigné Jean-Pierre COUVENT, Maire de Neuville Saint Rémy, certifions que la délibération du conseil municipal du 07 avril 2015, prescrivant la révision du PLU, a été affichée à la porte de la Mairie du mercredi 15 avril 2015 au lundi 18 mai 2015.

En foi de quoi nous délivrons le présent certificat pour faire valoir ce que de droit et de raison.

Fait à Neuville Saint Rémy, le 19 mai 2015



Jean-Pierre COUVENT,



Maire de Neuville Saint Rémy.